

Toponymies locales et Notes sur la Toponymie de Xhendremael

par JULES HERBILLON.

Établir le relevé des lieux-dits d'une commune même de minime importance, est une œuvre de longue haleine ; certains y ont passé de longues années, sans se décider à publier le résultat de leurs enquêtes, et leur patient travail est resté sans fruit pour les autres chercheurs. Vouloir établir un relevé complet est du reste une vaine entreprise ; si le choix s'est porté sur une commune rurale, après le dépouillement des archives de la cour locale de justice — source importante, mais souvent assez récente d'information (1) —, après le dépouillement des archives paroissiales, pour ne pas parler des archives communales qui ne remontent guère à plus d'un siècle (2), on s'aperçoit que l'œuvre n'est qu'ébauchée, et que les formes anciennes permettant d'expliquer les lieux-dits intéressants, font cruellement défaut.

On a alors recours aux textes imprimés ; si l'on travaille au pays de Liège, on disposera d'une riche bibliothèque de cartulaires d'établissements religieux et de textes

(1) Au Dépôt des Archives de l'Etat à Liège, un relevé sur fiches a été dressé pour les actes scabinaux antérieurs au XVI^e siècle.

(2) Elles ne fourniront souvent que les plans cadastraux, et l'*Atlas des communications vicinales*, établi conformément à la loi de 1841.

anciens, mais que de recherches pour découvrir quelques vieilles formes de lieux-dits de la localité étudiée (1).

Il faut après cela recourir à d'autres fonds d'archives ; les protocoles de notaires ne donneront guère de renseignements plus complets que ceux fournis par la cour de justice ; on doit s'estimer très favorisé, si dans la Section cartes et plans on découvre une carte complète du village étudié, et non quelques informes plans de terre.

Si le village a été jadis une seigneurie appartenant à un établissement religieux, les archives de cet établissement pourront fournir une source abondante et souvent ancienne d'informations ; encore ne faut-il pas se borner à l'examen des registres et liasses classés sous la rubrique de la localité étudiée, mais un dépouillement des cartulaires et des terriers généraux s'imposerait, bien qu'ici force soit déjà de limiter les recherches. Si la seigneurie n'appartenait pas à un établissement religieux, du moins nombre de biens-fonds appartenaient à ces établissements ; dans notre étude sur le village de Xhendremael, pour citer un cas particulier, nous ne rencontrions pas moins de soixante anciens propriétaires de cette catégorie disséminés en Belgique et en France. Il faudrait dès lors, pour être complet, entreprendre le dépouillement des divers fonds d'archives de ces couvents, de ces chapitres, de ces abbayes, et ici le travail s'avère matériellement impossible.

Le chercheur local n'est pas au bout de ses peines ; la plupart des lieux-dits de la périphérie du territoire envi-

(1) Le projet de constituer un dépôt central des fiches ayant servi à établir les indices alphabétiques ne semble pas irréalisable ; le choix des ouvrages devrait être rigoureux sans être trop étroit. Peut-être serait-il préférable d'établir des dépôts provinciaux qui pourraient être plus complets et plus accessibles aux chercheurs locaux.

sagé sont communs avec les villages voisins, et pour chacun de ceux-ci, il faudrait amorcer une étude nouvelle.

Les enquêtes sur place sont menées parallèlement au travail dans les dépôts d'archives ; celui-ci terminé, il semble à conseiller de procéder à une nouvelle enquête sur place et de s'informer spécialement des lieux-dits anciens que la tradition orale n'a pas révélés dès l'abord. En tout cas il devient urgent aujourd'hui de procéder au relevé des toponymes encore vivants ; non seulement, en pays wallon, l'ancienne toponymie s'efface peu à peu, dans la mesure où le wallon local s'imprègne de français, mais, partout, on assiste à une véritable rupture de traditions. Il n'est pas douteux que la vie des lieux-dits est prolongée par leur notation dans les actes officiels (reliefs, ventes, baux, etc.) ; les spécifications de biens se reproduisent presque invariables d'acte en acte ; pour une raison d'ordre pratique, les lieux-dits ainsi fixés restent vivants dans la tradition orale aussi. Il est bien rare, par exemple, de ne pas retrouver sur place une désignation figurant au cadastre. Or, à la Révolution, il y a eu rupture de la tradition écrite ; la riche nomenclature séculaire en usage dans les compterles des communautés religieuses fut loin d'être reprise intégralement dans les actes officiels ; si, lors de l'établissement du cadastre, quelque « repêchage » a été opéré, le nombre de « naufrages » a été bien plus grand ; de plus, ce qui ne reçut pas alors la consécration officielle était exposé à une mort rapide s'il faisait double emploi avec la dénomination officielle, ou si son utilité ne se faisait plus bien sentir.

Les vieillards de quatre-vingts ans que nous interrogeons dans nos enquêtes, ont pu encore dans leur jeunesse recueillir de la bouche de leurs grands-parents bien des vocables qui ne devaient pas tarder à sortir de l'usage oral parce qu'ils étaient sortis de l'usage écrit. Dans peu

d'années ces vocables seront irrémédiablement oubliés, et il convient de proclamer l'urgence des enquêtes sur place.

Le toponymiste local qui a mené à bonne fin sa lourde tâche a eu la joie de découvrir un peu de vérité, d'expliquer avec sûreté un certain nombre de lieux-dits, mais il aura posé plus de points d'interrogation qu'il n'aura donné d'explications définitives, et, tout compte fait, il sera forcé de reconnaître que la majorité des termes relevés n'offre pas d'autre intérêt qu'un intérêt purement local. Plus fortuné est le toponymiste qui étudie par exemple un groupe de noms de communes ; pour lui, moins lourd est le poids mort constitué par les vocables récents ou sans intérêt ; il travaille une matière plus homogène dans son ancienneté, et avec des documents plus anciens. Si l'exploration toponymique de la Belgique est quelque jour systématiquement entreprise, quelle partie du matériel de chaque monographie locale pourra-t-on retenir dans la publication d'ensemble ? Si chaque commune fournit en moyenne trente articles — à ce taux on n'omettra, pensons-nous, rien d'essentiel —, l'encyclopédie apparaît déjà comme bien volumineuse.

Mais le chercheur local devrait tout noter ; tel renseignement qui à première vue lui avait semblé superflu, s'avère parfois nécessaire ; telle désignation qui semblait banale se révèle comme la déformation d'un ancien vocable. Nous avons noté dans notre étude sur Xhendremael (1), n° 139, le lieu-dit « Philipreit », qui, semblait-il, ne requérait pas d'explication ; une enquête ultérieure nous apprend qu'un nommé Philippe n'a rien à voir ici, mais bien l'ancienne abbaye de Félixpreit à Fromelennes,

(1) J. HERBILLON, *Toponymie de la Hesbaye liégeoise*, I. Xhendremael. Wetteren, De Meester, 1930.

près de Givet. Un autre lieu-dit : *ël Tchèsson* (n° 166) avait suggéré à un historien local, l'abbé Domken, l'hypothèse, hasardée, il est vrai, vu l'absence d'autres indices, qu'un ancien château s'était élevé en cet endroit ; en réalité il s'agit de biens ayant appartenu à l'abbaye de Châtillon, en Lorraine.

Ces menus détails évoquent la question complexe de la collaboration entre historiens et toponymistes ; s'il est vrai que la toponymie est à la base de toute histoire locale, nous estimons que le travail de recherche des lieux-dits doit s'accompagner d'un travail de recherche de faits historiques même sans rapport direct avec la toponymie ; non seulement, en présence d'un fait on ignore, *a priori*, si un tel rapport existe, mais il serait contraire à une saine division du travail que tel fonds d'une cour locale de justice ou d'archives paroissiales dut être dépouillé deux fois, alors que, muni de quelques instructions, le toponymiste peut en extraire ce qui intéresse l'historien, et vice versa. En attendant qu'ici encore le travail soit organisé, il conviendrait de donner quelque développement à la notice historique qui est l'introduction obligée de toute monographie locale sur les lieux-dits.

Il n'échappe à personne que le résultat scientifique utile d'une enquête toponymique sur une commune est d'ordinaire bien mince, et peu en rapport avec la somme de travail exigée. Dans notre étude sur la Hesbaye liégeoise, nous avons cru plus expédient de faire porter nos premières recherches sur un bloc de dix villages ; nous évitions ainsi les doubles enquêtes sur les lieux-dits communs à plusieurs localités, et nous avons pu faire avec un gain considérable de temps le dépouillement des textes imprimés. Il n'en allait plus de même pour le travail d'archives ; nous avons dû ici procéder à un choix. C'est faute de nous être expliqué clairement sur ce point dans notre

introduction, que plusieurs auteurs de comptes rendus de notre ouvrage se sont étonnés que nous ayons négligé certaines sources d'informations.

Dans le cas particulier du village de Xhendremael dont la seigneurie appartenait au Chapitre de Saint-Lambert à Liège, nous avons comme base de documentation le *Stock de Hesbaye*, précieux relevé des biens du Chapitre du milieu du XIV^e siècle. Ce registre fournissait les formes anciennes de presque tous les lieux-dits intéressants du village, et eussions-nous borné là notre enquête archivistique, que la partie négligée apparaît maintenant comme d'importance fort secondaire. Les archives paroissiales contenaient un document dont la découverte emplit d'aise le chercheur local, nous voulons parler d'un « Cercleménage » complet de la seigneurie, dressé en 1552, mais qui nous parvenait sous forme d'une copie de 1796. Nous l'avions mis à profit dans notre monographie, quand après la publication, M. Hennen, l'érudite conservateur-adjoint des Archives de Liège, eut l'amabilité de nous signaler qu'en classant le fonds de la Cathédrale, il avait découvert l'original de notre « Cercleménage ». Nous livrons ici les résultats essentiels de la collation à laquelle nous avons procédé, en même temps que ceux fournis par quelques autres registres du même fonds (1), et plusieurs interprétations de lieux-dits qui nous ont été suggérées après la publication du fascicule. Notre intention est de compléter

(1) De la Grande Compterie de la Cathédrale Saint-Lambert ; nous les désignerons par le sigle précédemment adopté *St-L*, suivi des numéros suivants :

719 (= 989). Cens de 1400 (Xhendremael).

727 (= 991). Cens de 1400 (Xhendremael).

726 (= 995). Cens de 1436 à 1438 (Xhendremael).

717 (= 992). Cercleménage de 1522 (minute).

724. Cens de 1526 à 1529.

Nous désignerons par *Cerq. or.* la version originale du Cercleménage de 1522, non encore cataloguée.

ces notes pour les publier en appendice au volume de *Toponymie de la Hesbaye liégeoise*. Nous reprenons ici les numéros des articles de la monographie sur Xhendremael.

2. « *Abietes* » n'est pas le lat. *abies*, comme l'avait suggéré M. Renard. « une court séante alle abiette de Verney » *St-L.* n° 719, 14 (1400).

Malgré la différence de forme, ce l.-d. semble le même que : « 21 v. g. aux Abbeaz de Verney, entre le voie de Liege et le terre Messire Sarto » *ibid.* 34. Cf. « feu Evenéal des Abbeaz » *St-Pierre*, p. 211 (1439). — Nous soupçonnons dans notre n° 7 « *Aweaulx* » une erreur de lecture de l'éditeur pour « *Abbeaulx* », et il semble qu'il faut encore rattacher au présent article notre n° 184 : « en la waide des Zabeaux » *Cerq. or.* 110 v°. Tous ces l.-d. se groupent près de la dépendance dite : *à Bordon*. [Lat. *abellus*, a. fr. *aubel*, peuplier blanc ; *BCTD V* (1931), p. 165.]

3. « *Amarche* » est bien la lecture du *Cerq. or.* 90.

21 et 22 ne doivent former qu'un seul article, comme l'a bien vu M. Haust. « Berthenoire » a donné régulièrement « *Betnar* » par assimilation du *r* et chute de la voyelle prétonique. — « derier le cortil de *Betnar* » *St-L.* n° 719, 25 v° (1400) ; « $\frac{1}{2}$ b. en *Betrenoir* » *ibid.* 6 v°.

26. « *bodieaux* ». Le *Cerq. or.* 150 porte : « unne piece de terre qui sapelle chincquante bodreaux ». [Le *bodray* est une ancienne monnaie : GRANDGAGNAGE, *Dict.* II, p. 559.]

27. *à Bordon*. Groupe de maisons. [*Bordon* est un dimin. de a. fr. *borde*, cabane.]

28. « *Boreit* (in orto —) ». [Contrairement à *BCTD III*, p. 76, *Boreit* nous paraît une réduction de (*Li*)*boreit* (dimin. de *Libert*), ou de (*Lam*)*boret* dimin. de *Lambert*. Nous avons en effet relevé à Odeur le nom de famille : *Borard*.]

38. « en *Bunnonaiz* » *Stock 55 v°* est à lire « —vaiz » ;

« 1 journal en Bunnovaux » *St-L.* n° 719, 52 (1400) ; « 8 v. g. deseur Bobovaulx » *ibid.* 19 v°. [Composé de *vá* et du prénom *Bobo*, qui s'est dissimilé en *B(o)no*.]

47. « Cherires (curtem des —) ». [*Cherrirs*, receveur de biens, « compteur ». CUVELIER, *Inv. arch. Val-Benoît*, p. 589 (1280) ; cf. notre *Toponymie*, p. 101, note 7. — L'autel N.-D. à Xhendremael était dit : autel Gerar le cherier, ou autel des Cheriers : *St-L.* n° 789, 1 v° et 6].

« en Corbeafon, à plus prest de Communes » *Chambre comptes* n° 192, 96 v° (1508).

68. à Doyâ. [Douaire, non du presbytère, mais de St-Lambert : *Cerq. or.* 32 v°.]

77. à Fládjon. — Nous n'avions trouvé nulle mention écrite de ce l.-d. qui ne paraissait pourtant pas de date récente. Après avoir rappelé l'étymologie populaire (*flo ás djons*, étang aux joncs) que la topographie ne justifiait pas, nous signalions que les seigneurs des Joncs de Maestricht possédaient des terres à cet endroit. La mention des « terres des frères des Joins » *St-L.* n° 719, 16 v° (1400), nous a mis sur la voie de l'explication. Le lieu a été dit : *ás frés ás Djons* (aux frères aux Joncs), d'où par contraction, *ás frádjons* ; puis par adoucissement : *ás Fládjons*.

84. « fossé des jouers? » ; « en fon asses près du fossé des convers » *Cerq. or.* 103 ; « tout au loing du fosseit des convers, allant vers Wyhongne » *ibid.* 10.

89. « Greveche (la terre delle —) ». [Appartenait à « ceux delle Greveche » *St-L.* n° 719, 10 (1400), sans doute une des familles liégeoises qui tirait son nom de l'enseigne de sa maison : GOBERT, *Liège à travers les âges*, IV, p. 72.]

Supprimer l'article : « jouers? »

« sour le hardisse voie » *St-L.* n° 717 Annexe (1522). Cf. « deseur le Hardichevoie » à Lantin : *St-Pierre*, p. 117 (1399). [Sans doute le même que notre n° 93 : « Haseliche voie », qui est un adj. dérivé de a. w. *Hasse*, *Hasselt*.]

114. « al Luprie » ; « voie de Lempiere » *St-L.* n° 727, 2 v° (1400). [L'explication par le w. *pēri* ne satisfait pas. Cf. « Renkin de Bierses, dit del *Lupair* » THIMISTER, *Cartul. St-Paul*, p. 445 (1431).]

118. « aux Mallerottes ». [*Mallerotte* vient par assimilation de liquide, de *marlerote*, dimin. de *marliere*, marnière.]

125. « Mesiaux (a puces a —) ». Comme M. Haust l'a signalé dans son compte rendu, ce l.-d. est identique au n° 107 : « ad puteum leprosum ». [A. fr. *mesel*, lépreux. — Nous n'avons pas retrouvé dans le *Cerq. or.* la mention de : « la prise a meseau ».]

130. *en ôlisse*. Cf. « en Luliche » à Cortil : *St-Jean I*, p. 432 (1468).

139. « à Philipreit ». [Bien appartenant à l'abbaye de femmes de Félipré (*Felix pratum*), près Givet : *St-L.* n° 719, 60 (1400).]

« soleirs (la terre dicte — az coroeiz) » *St-L.* n° 719, 37 (1400). [Appartenait à l'aumône de Xhendremael, dite : « aux coroeies et soleirs » *ibid.* 39 (courroies et souliers).]

157. « in Starchinai » *Stock* 52 v° est à lire « —vais », et est bien le même l.-d. que : « en Stiercheval » *Cerq.* — On trouve : « en Stoirchevalz » et : « sur le terne de Sterchyvalx » *St-L.* n° 719, 23 v° et 57 (1400). [Composé de *vâ* et du participe de (*s*)*twèrchî*, tordre. Vallée torte.]

« au tys de Floreff » *Cerq. or.* 77 v° ; « au tys qui tent du Bourdon aux tombes » *ibid.* 96. [Variante orthographique de « tiege » n° 169.]

184. « warde ». Article à supprimer. Le *Cerq. or.* 45 v° et 110 v° porte : « en le waide des Zabeaux ». [W. *wéde*, prairie, n° 186.]

L'article « Zabeau » est sans doute à supprimer. La présence de l'article contracté suggère l'interprétation : « waide des Abeaux » n° 2 ci-dessus.

Il résulte de ces notes que la copie du Cercleménage que nous avons employée était très satisfaisante ; on pouvait le prévoir puisqu'elle avait été faite sur place par quelqu'un qui connaissait les lieux. Le lecteur jugera si l'adjonction de ces notes en appendice à notre *Toponymie* est de nature à compliquer beaucoup les recherches ; le système de numérotation continue des lieux-dits pourra en tout cas l'aider dans la consultation de l'appendice. Puisqu'il était impossible de faire complet, nous avons jugé qu'il fallait aller au plus pressé, quitte à revenir sur nos pas ; et le plus pressé est la notation sur place des lieux-dits encore vivants.

Nous émettons le vœu que cette enquête, même sommaire, soit entreprise systématiquement le plus tôt possible. Les archives, elles, peuvent attendre.
